

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2009

**Présents :** M. Richard BROCHE, Maire,  
Mme Sylvie MAITRE, Adjointe,  
MM. Joël OUGIER SIMONIN, André BROCHE, Robert ASTIER, adjoints, MM. René ALLAMAND, David ALLEMOZ, Michel BORLET, Yves BRIANCON, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

**Excusés :** M. Bernard AUBONNET, Adjoint (pouvoir à Nicolas BRIANCON MARJOLLET), M. Jean Luc BROCHE, Conseiller municipal (pouvoir à Richard BROCHE), M. Laurent BOCH, conseiller municipal (pouvoir à Sylvie MAITRE), Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale (pouvoir à André BROCHE)

René ALLAMAND est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** explique que ce Conseil Municipal a pour objet de prendre une décision sur les projets 2009 concernant les remontées mécaniques proposés par la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP).

Afin d'apporter quelques précisions, il ajoute qu'il a demandé à Messieurs Bernard CHANCEL et Pascal ABRY, respectivement Président Directeur Général et Directeur du Domaine Skiable de venir présenter ces projets.

Avant de débiter le débat, **Joël OUGIER SIMONIN** souhaiterait ajouter à l'ordre du jour la question des délégations du Conseil Municipal.

Le conseil municipal donne son accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

**Monsieur le Maire** passe la parole à Messieurs Bernard CHANCEL et Pascal ABRY.

**Bernard CHANCEL** remercie les membres présents de les avoir conviés à ce conseil municipal qui va permettre de présenter les projets de la SAP sur la commune de Macot La Plagne.

Il souhaite faire un petit historique et donner une explication sur les choix de sa société.

Lors de son arrivée à la SAP en 2000, les équipes en place lui avaient présenté un projet de mise en place de deux télésièges fixes au départ de Plagne 1800.

A cette époque, il s'était opposé à ce choix, et avait proposé en contrepartie la mise en place d'un seul appareil débrayable avec une arrivée au dessus d'Aime 2000 (soit Biollay, soit les coqs). Pour des raisons techniques, cette proposition a été refusée (trop de vent, piste trop sélective...).

Pourtant, ce choix était le meilleur pour accueillir un télésiège débrayable.

**Bernard CHANCEL** va expliquer pourquoi la SAP en est venue à faire le choix de réaliser un télésiège fixe (TSF) au départ de Plagne 1800 suivi d'un télésiège débrayable (TSD 6 places "la Bergerie" de la salle hors sacs au haut de Plagne Villages. Ce projet a été décidé lorsque la SAP a souhaité démonter le télésiège du Véga (appareil trop vieux) et diminuer le flux skieur dans le bassin de Plagne Centre mais sans laisser « mourir » ce dernier.

Afin de trouver une solution, la SAP a travaillé sur cette question. Il avait même été envisagé en partenariat avec les élus du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne de détruire la salle hors sacs pour l'implantation d'un télésiège débrayable à destination du haut de vega.

Au final, la seule implantation possible pour un télésiège débrayable était un tracé partant du parking BOCH jusqu'au haut de Plagne Villages. Le problème s'est trouvé dans le fait que le TSF Méléze devenait gênant dans ces conditions là. Or, comme il n'était pas totalement amorti, la SAP s'est demandée si cet appareil ne pouvait pas faire l'affaire dans la liaison Plagne 1800-salle hors sacs.

La SAP ne souhaitait pas saturer la partie haute et notamment l'arrivée de la piste du boulevard donc un appareil avec un débit de 2000 à 2200pers/heure maximum suffisait largement. Au départ, le choix s'était porté sur un Télé pulsé mais cet appareil n'avait pas un assez gros débit pour Plagne 1800.

Concernant le débrayable, l'étude a montré que l'implantation de la gare aval prendrait une bonne partie de la piste de la Mine et de la piste de la Lovatière, la longueur (390 mètres) n'était pas compatible avec un télésiège débrayable (usure des pinces et des rampes). La gare aval aurait pu être déplacée derrière le ruisseau de la Lovatière mais la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt a refusé catégoriquement (périmètre des sources). Il précise que le TSD le plus court en distance en France est de 900 mètres. Il évoque un autre projet qui avait été étudié : un télé mixte (appareil avec sièges et quelques cabines).

Cette proposition n'était pas réalisable par manque de place pour l'implantation des gares. C'est pourquoi, la SAP a proposé de déplacer le TSF des mélèzes dans la liaison de Plagne 1800. Ce télésiège fixe propose un débit intéressant (jusqu'à 2400 pers/heure) et est très économique en place.

Pour les enfants et les débutants, il rappelle le projet de réaménagement de la grenouillère afin de garder ces skieurs à Plagne 1800.

Et il tient à préciser, que depuis 2002, aucun accident d'enfant (moins de 10 ans) n'a été à déplorer sur la Plagne sur un télésiège fixe.

Enfin, il attire l'attention des conseillers municipaux sur le fait que la SAP a obtenu de la Compagnie des Alpes une enveloppe pour l'investissement sur La Plagne (car cette station a beaucoup de retard notamment sur les pistes) et si aucune décision n'est prise dans la semaine suivante, ces crédits seront repris à destination d'une autre station.

**Monsieur le Maire** remercie M. CHANCEL pour ses explications et demande aux conseillers municipaux s'ils ont des questions.

Suite à la question d'**André BROCHE**, M. Bernard CHANCEL confirme la présence d'un tapis d'embarquement sur le futur télésiège Plagne 1800-salle hors sacs. Le trajet sera de 2min30 à 2min50

**Michel BORLET** apprécie le fait que la SAP soit présente à ce conseil. Il explique qu'il est contre le transfert du télésiège des Mélèzes sur cette liaison car les habitants de Plagne 1800 n'auront d'autres choix pour quitter la station que deux télésièges qui tournent au ralenti et en termes d'image, ce transfert n'est pas opportun (en place pour 20 ans encore).

**Joël OUGIER SIMONIN** demande s'il a été étudié la faisabilité de l'implantation de la gare de l'autre côté de la zone protégée (en dehors du périmètre des sources).

**Bernard CHANCEL** explique que ce projet a été étudié par Roland COTE et qu'il présente plusieurs inconvénients, l'existence du futur jardin d'enfants de l'ESF et l'existence de la pente à remonter pour les personnes qui arriveront de la nouvelle résidence. De plus la DDAF a interdit à la SAP de buser le ruisseau.

Au cas où la SAP n'avait d'autre choix techniquement que de déplacer le TSF sur Plagne 1800, **Michel BORLET** évoque la possibilité de dynamiser le télésiège de Plagne 1800 à Aime 2000 en le dotant d'un tapis d'embarquement et en « boostant » le moteur.

**Bernard CHANCEL** approuve cette option et informe qu'elle va être étudiée.

Suite à l'interrogation de **David ALLEMOZ**, Pascal ABRY confirme que les retours à Plagne 1800 vont être travaillés (travaux sur les pistes et neige de culture).

**Marin VIVET GROS** demande si la SAP envisage de créer une descente qui partirait au niveau de la bretelle de Farandole vers Plagne 1800.

**Bernard CHANCEL** répond que ce point a été étudié mais le projet porterait un trop grand préjudice à la forêt et à l'environnement donc la SAP a préféré abandonner cette idée.

**Michel BORLET** s'interroge sur le fait de savoir si dans le cas où, le projet de liaison Plagne 1800/Plagne centre devait être reporté, la SAP réaliserait quand même le télésiège débrayable de la bergerie l'an prochain.

**Bernard CHANCEL** rappelle que le TSD de Villages ne peut exister qu'en démontant le TSF des mélèzes donc dans ce cas là, l'opération n'est pas réalisable.

**Marin VIVET GROS** demande pourquoi la SAP a refusé la condition émise par la commune concernant le réexamen du trafic de ce télésiège dans les 3 ans, et le cas échéant la mise en place d'un débrayable.

**Bernard CHANCEL** répond qu'il n'est pas possible d'amortir un télésiège sur 3 ans et aussi de déplacer le même télésiège une deuxième fois sur cette durée.

De plus, **Bernard CHANCEL** ajoute qu'il est urgent de réfléchir sur le changement de la Roche de Mio dans les 5 ans et également du télémétre.

**Michel BORLET** demande si des travaux sont envisagés sur le site du Z et des Verdons Nord.

Concernant le massif des Verdons, **Bernard CHANCEL** tient à préciser qu'il est prévu de changer l'appareil des Verdons Sud et que d'énormes travaux de pistes vont devoir être réalisés sur les deux versants.

Il est également envisagé de redescendre un peu la gare aval du TSD du Colorado et de créer un retour sur Plagne Villages.

**Bernard CHANCEL** comprend bien que chaque commune a ses besoins mais le SIGP devra évaluer les investissements les plus urgents aussi bien sur Macot, que sur Aime, Bel-lentre ou Champagny.

**Monsieur le Maire** souhaite préciser que le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne ne pourra plus, dans l'avenir, financer une partie des appareils comme cela a pu se faire dans le passé.

**Paul BROCHE** trouve que le conseil municipal a eu un délai trop court pour prendre une décision. Il souhaiterait que l'on tire les leçons de ce qui se passe aujourd'hui pour éviter que ça ne se reproduise. Il faut présenter les projets le plus tôt possible avec les contraintes techniques pour permettre les allers/retours entre la SAP et la Commune.

**André BROCHE** souhaite mettre au point avec M. CHANCEL la pression que ce dernier a mis sur les élus et notamment les propos qui ont été tenus à leurs égards.

**Monsieur le Maire** précise que des explications et des excuses ont été présentées et que l'incident est clos.

**Bernard CHANCEL** explique les contraintes et les pressions qu'il peut exister sur ces gros dossiers et il s'excuse des mots qui ont pu lui échapper dernièrement.

Après que **Monsieur le Maire** ait remercié Messieurs Bernard CHANCEL et Pascal ABRY de leur présence ce soir, ces derniers prennent congés.

**Monsieur le Maire** demande si les conseillers municipaux souhaitent passer au vote directement ou s'ils ont encore des questions à poser.

Avec les éléments techniques apportés ce jour et suite à la rencontre avec des représentants de la société POMA (constructeur de Remontées Mécaniques), **André BROCHE** comprend qu'il est difficile de mettre en place un débrayable à cet endroit mais il convient que le choix n'est pas évident à faire.

**Michel BORLET** confirme qu'il ne cautionne pas « une station vieillissante » mais si techniquement une remontée mécanique n'est pas réalisable, il convient d'accepter le télésiège fixe afin de ne pas bloquer les projets mais la Commune se doit de négocier un projet important sur tout le secteur de Plagne Centre afin de le moderniser et de le dynamiser.

**Paul BROCHE** rappelle qu'en cas de refus de la commune, la station perd un an d'investissement.

**Joël OUGIER SIMONIN** soulève le fait que la Commune va encore prendre une décision en urgence et accepter tout ce que la SAP veut faire (notamment démolition TS Véga et TK Aollets). Il ajoute qu'il comprend les problèmes techniques que rencontre la SAP mais qu'il faut faire attention à l'ensemble du projet.

**René ALLAMAND** demande si le télésiège du Véga va être démonté ?

**Monsieur le Maire** fait part des informations qu'il a obtenues comme quoi la SAP ne pourra plus exploiter ce télésiège dans l'état actuel. Cet équipement doit en effet faire l'objet d'une mise en conformité complète (Mécanique, électrique, poste de travail) d'un montant d'environ 300 000 euros HT.

**André BROCHE** propose d'accepter la mise en place du télésiège fixe et de demander en contrepartie une réunion pour évoquer notamment les remplacements du télésiège du Véga et du téléski des Aollets.

**Sylvie MAITRE** souhaite ajouter qu'auparavant toutes les décisions sur le domaine skiable étaient prises au niveau du SIGP et la Commune n'en entendait jamais parler.

Elle ajoute que ces projets ont déjà été présentés plusieurs fois et délibérés en conseil. De plus, la SAP était venue également présenter ces remontées mécaniques aux élus en début de mandat. Il revient, aujourd'hui, au conseil municipal de prendre ses responsabilités et assumer sa décision.

**Michel BORLET** trouve qu'il est important que le conseil puisse discuter sur ces sujets mais lorsqu'il est démontré que techniquement le souhait de la commune n'est pas réalisable, cette dernière doit plutôt regarder l'ensemble du projet pour avancer.

**Joël OUGIER SIMONIN** appelle l'attention sur le SIGP et la carence en réunion notamment sur les sujets comme l'eau ou les remontées mécaniques.

**Monsieur le Maire** s'indigne de cette réaction et confirme que des commissions menées par M. Anthony FAVRE et par lui-même sur ces sujets ont eu lieu au sein du SIGP et les délégués des communes ont été conviés.

**Monsieur le Maire** prend à témoin Yves BRIANCON, membre du SIGP, sur la tenue de ces réunions.

**Yves BRIANCON** soulève le fait que les délégués des communes ne sont pas conviés à toutes les réunions.

**Monsieur le Maire** demande de ne pas tout mélanger. Il est naturel qu'au bureau du SIGP, seuls les 4 maires des communes y assistent avec le directeur de la structure. Mais concernant les commissions, les délégués sont toujours conviés et ces dernières ont toujours lieu avant le comité syndical. Elles font l'objet de comptes rendus diffusés à l'ensemble des délégués du SIGP et aucune décision n'est prise en dehors des comités syndicaux au SIGP.

Les commissions servent à travailler les dossiers en amont. Yves BRIANCON est le rapporteur pour la commune de tout ce qui est décidé et ce qui est dit dans ces réunions.

De plus, les comptes rendus existent et sont distribués à toutes les communes

**René ALLAMAND** est d'accord pour dire que techniquement il n'est pas possible de réaliser un télésiège débrayable à cet endroit.

Il craint de donner raison à la SAP sans contrepartie et souhaiterait avant de prendre une décision que des engagements soient pris au niveau de l'investissement pour les années à venir.

**Joël OUGIER SIMONIN** souhaite attirer l'attention du conseil municipal sur le fait que s'il dit oui à la SAP, c'est l'ensemble des investissements que les conseillers municipaux vont accepter (démolition, Aollets, Véga...). Le Conseil Municipal ne va pas ressortir grand. Ces projets sont en discussion depuis 8 mois et les propositions de la SAP sont les mêmes qu'au départ.

**André BROCHE** souhaiterait que les travaux sur le domaine skiable (pistes, RM) soient présentés à la commission environnement afin d'évaluer leur impact sur l'environnement

**Michel BORLET** fait part de sa crainte vis-à-vis de la disparition du Véga sans contrepartie. En effet, son remplacement avec un départ d'une trentaine de mètres plus bas faciliterait le retour sur Plagne Villages/Plagne Soleil, et le basculement sur Plagne Bellecôte. De plus le Véga dessert toute une série de pistes intéressantes pour les skieurs moyens.

Au niveau technique, **Joël OUGIER SIMONIN** consent le fait que le télésiège de Plagne 1800 ne peut être débrayable. Il ajoute que le tapis d'embarquement n'apporte rien, ce n'est qu'un gadget.

**Sylvie MAITRE** demande pourquoi on attend toujours que les intervenants qui détiennent les réponses soient partis pour poser les questions.

**Monsieur le Maire** rappelle les deux priorités qui doivent être réalisées sur la Plagne : les Verdons sud en 2010, le Fornelet en 2011, la ligne Bauches/Carroley en 2012. Il propose de demander à la SAP l'assurance qu'ils étudieront la possibilité d'un gros porteur sur le front de neige de Plagne Centre à la place de la ligne Bauches/Carroley et dans ce cas là accepter les projets proposés par la SAP.

**Joël OUGIER SIMONIN** explique que la réalisation du Fornelet doit remplacer la liaison Bauches/Carroley donc ces deux projets seront réalisés la même année.

**André BROCHE** comprend bien que la SAP ne pourra pas investir sur tout le domaine en même temps.

**Monsieur le Maire** propose de reporter ultérieurement la décision et de demander à la SAP de refaire des propositions plus intéressantes sur l'ensemble du domaine dans la semaine prochaine.

Il propose de mettre une condition à la validation des projets par la Commune : que la SAP s'engage dans les 3 ans à changer : Verdons sud, Fornelet et de prévoir une étude sur un appareil reliant Plagne Centre aux Verdons. (appareil structurant pour le domaine).

**Robert ASTIER** est d'avis de garder le télésiège du Vega tant que rien d'autre n'est prévu sur Plagne Centre.

Après concertation, **le conseil municipal** décide, à l'unanimité, de ne prendre aucune décision ce soir et de maintenir les délibérations prises le 12 janvier concernant le télésiège du Vega et le télésiège de Plagne 1800.

**Le conseil municipal** attend un engagement écrit de la part de la SAP d'étudier la mise en place d'un télésiège débrayable sur Plagne Centre et ce sujet sera remis à l'ordre du jour du conseil municipal du 9 février.

**Monsieur le Maire** demande à Joël OUGIER SIMONIN de présenter le point qu'il a souhaité ajouter à l'ordre du jour en début de séance.

**Joël OUGIER SIMONIN** propose finalement de ne pas évoquer ce sujet et de le retirer de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose donc de conclure la séance.